

Le 5 novembre 2018

Province de Québec  
Corporation Municipal de la  
Paroisse de Saint-Louis-du-Ha ! Ha !

Je, Annie Jalbert, conseillère, donne un avis de motion à l'effet qu'il y aura présentation, lors d'une séance subséquente, du règlement numéro 397 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

Je, Annie Jalbert, conseillère, dépose le projet de règlement numéro 397 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

### **RÈGLEMENT NUMÉRO 397**

#### **RÈGLEMENT 397 DÉTERMINANT LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS MUNICIPAUX**

**ATTENDU QUE** les articles 433.1 à 433.4 du Code municipal concernant les modalités de publication des avis municipaux ont été rajoutés par l'entrée en vigueur de l'article 91 de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs* (L.Q. 2017, c. 13);

**ATTENDU QU'**ainsi une municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics et que ces modalités peuvent différer selon le type d'avis;

**ATTENDU QUE** ce règlement doit prévoir au minimum une publication sur Internet;

**ATTENDU QUE** ce règlement abroge à toutes fins que de droit tout règlement antérieur régissant la publication des avis publics municipaux;

**ATTENDU QUE** le projet de règlement 397 a été déposé lors de la séance ordinaire de ce conseil en date du 5 novembre 2018;

**ATTENDU QU'**un avis de motion pour l'adoption dudit règlement a été préalablement donné par la conseillère Annie Jalbert à la séance ordinaire de ce conseil en date du 5 novembre 2018;

**ATTENDU QU'**il n'y a eu aucun changement entre le projet de règlement déposé et le règlement soumis pour adoption;

**ATTENDU QUE** tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu copie dudit règlement dans les délais prescrits, déclarent l'avoir lu et autorisent une dispense de lecture;

**ATTENDU QUE** des copies dudit règlement sont mises à la disposition du public séance tenante;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par monsieur Patrick Beaulieu, appuyé par monsieur Gilles Pelletier et résolu à l'unanimité :

**QUE** le Conseil municipal de la municipalité de Saint-Louis-du-Ha! Ha! adopte le règlement numéro 397 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux.

**QU'** il est statué et décrété par le présent règlement ce qui suit :

**PROVINCE DE QUEBEC  
MUNICIPALITE DE SAINT-LOUIS-DU-HA! HA!**

---

**Règlement numéro 397 déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux**

---

Article 1      Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2      Titre du règlement

Le présent règlement est intitulé « *Règlement déterminant les modalités de publication des avis publics municipaux* ».

Article 3      But du règlement

Le règlement a pour but de permettre à l'ensemble de la population de prendre, en tout temps, connaissance des avis publics émis par la Municipalité, rendant ces derniers plus accessibles.

Article 4      Avis publics assujettis

Le présent règlement s'applique à tout avis public dont la publication est légalement exigée de la Municipalité.

Article 5      Modalités de publication

Les avis publics mentionnés à l'article 4 du présent règlement seront, à partir de l'entrée en vigueur du présent règlement, publiés sur le site Internet de la Municipalité et affichés sur le babillard situé à l'entrée du bureau municipal.

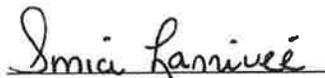
Les formalités spécifiques requises par les différentes lois et règlements applicables, autres que les modalités de publication prévues au présent règlement, demeurent inchangées.

Article 6      Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté le 3 décembre 2018

Publié le 12 décembre 2018

  
Mairesse

  
Secrétaire-trésorière